

## CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

### 1 – Objectifs et périmètre du pôle TENERRDIS

En réponse aux enjeux énergétiques mondiaux, TENERRDIS développe par l'innovation les filières industrielles des nouvelles technologies de l'énergie. L'objectif du pôle est de dynamiser les partenariats entre les entreprises, le monde de la recherche, de la formation et les acteurs institutionnels de Rhône-Alpes, pour des projets créateurs de compétences, d'activités et d'emplois.

Le périmètre thématique du pôle est le suivant

- Production d'énergie à partir de solaire, biomasse, géothermie, pile à combustible, hydraulique
- Stockage de l'énergie hydraulique, thermique, chimique (dont hydrogène), électrochimique
- Gestion de l'énergie : applications liées à la gestion des réseaux (smart grids), à l'insertion des énergies renouvelables dans le bâtiment.

### 2 – Pourquoi adhérer au pôle ?

Le pôle TENERRDIS offre les services suivants :

- une mise en réseau sur les thématiques des nouvelles énergies entre acteurs du pôle et au-delà, vers d'autres pôles de compétitivité nationaux et internationaux, dans un objectif d'innovation partenariale
- une action permanente de valorisation et de promotion des filières industrielles des nouvelles énergies, basées sur les atouts de ses membres
- un accompagnement autour des projets innovants : conception, montage, propriété intellectuelle, partenariats et ingénierie financière
- une communication ciblée autour des projets et réalisations de ses membres
- un accompagnement à l'international.

### 3 – Critères d'adhésion

Pour être membre du pôle, il faut réunir trois conditions :

- Etre une personne morale privée ou publique
- Avoir un établissement en Rhône-Alpes (si ce n'est pas le cas, l'adhésion reste possible en tant que membre associé)
- Contribuer aux objectifs stratégiques du pôle : programmes, projets, groupes de travail, animation des filières. et accepter le règlement intérieur du pôle.

L'adhésion ne devient définitive qu'après le paiement d'une cotisation annuelle calendaire et l'accord du Conseil d'Administration de TENERRDIS.

## 4 – Barème de cotisation pour les entreprises

Les niveaux de cotisation pour les entreprises ont été fixés en fonction des effectifs de l'établissement principal ou de la filiale française pour une entreprise étrangère.

<b>Groupes et grandes entreprises</b>	> 2000 salariés
<b>Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI)</b>	> 250 et < 2000 personnes
<b>Petites et Moyennes Entreprises (PME)</b>	> 10 et < 250 personnes
<b>Très Petites Entreprises (TPE) et start-up</b>	< 10 personnes

La qualité de membre adhérent d'une grande entreprise ou d'un groupe n'induit pas celle de ses filiales, même à 100%.

## 5 – Structure juridique et gouvernance

TENERRDIS est constitué en association loi 1901.

L'association est régie par la législation française en vigueur ainsi que par ses statuts, disponibles sur [www.tenerrdis.fr](http://www.tenerrdis.fr)

La gouvernance du pôle s'appuie sur un Conseil d'Administration formé de 22 sièges répartis selon 5 collèges :

- 7 sièges pour le Collège des Groupes et Grandes Entreprises (collège 1)
- 7 sièges pour le Collège des ETI/PME, (et start-ups) (collège 2)
- 4 sièges pour le Collège des Centres de Compétences (collège 3)
- 3 sièges pour le Collège des Collectivités Territoriales (collège 4)
- 1 siège pour le Collège des associations et autres organismes. (collège 5)

Les coordonnées des membres du Conseil d'Administration sont disponibles sur demande.

## 6 – Confidentialité

Les informations sur les programmes de recherche, les partenariats et les projets innovants sont traitées par les salariés et les membres de la gouvernance de TENERRDIS (comité de labellisation, conseil d'administration) en tant qu'informations confidentielles industrie.

Toute communication de TENERRDIS à propos d'un projet est soumise à l'accord formel du coordinateur membre du pôle.

## Information / Contact

Pour toute information complémentaire sur TENERRDIS, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

[www.tenerrdis.fr](http://www.tenerrdis.fr)

Vous pouvez également contacter Magda DESSENNE, Assistante Administrative et Financière

Mail : [contact@tenerrdis.fr](mailto:contact@tenerrdis.fr) téléphone : 04 76 51 85 34 / fax 04 76 54 34 69